

## **Les RETRAITES en détresse : Vaches à lait ou pompe à source de E. MACRON**

**Afin de pérenniser un taux de natalité**, il avait été instauré une réduction de 10% sur le revenu fiscal pour les retraités ayant élevés 3 enfants ou plus.

Sous la présidence de F.HOLLANDE, son conseiller et ensuite ministre de l'économie E.MACRON a supprimé cette déduction fiscale en 2014 ce qui a occasionné une augmentation non négligeable des impôts sur le revenu (37%) pour les retraités moyens concernés soit 2% de perte de pouvoir d'achat.

**En 2017, le taux de natalité a baissé, il est passé en dessous des 2 enfants par foyer.** Merci à E.MACRON qui n'a pas d'enfants mais qui touchera une royale retraite sur le dos de ceux qui assure la démographie mais jusque quand ???.

**Pensera-t-il à restaurer la précédente incitation fiscale ou mieux, ne serait-il pas judicieux de baisser de 10% les revenus des futurs retraités qui n'aurait pas élevés au moins 2 enfants et de 30% ceux qui n'en aurait pas élevés ???**

Qu'en est-il du Fond de réserve retraite mise en place en 1999 par Lionel JOSPIN pour l'avenir des retraites (arrivée des baby-boomers), et qui n'est plus alimentée depuis F.FILLON ? **Où sont passés ces 29 milliards actuels qui auraient dû être de 150 milliards en 2020 ???**

**Ont-ils servis ou servent-ils pour les Exilés fiscaux ???**

L'augmentation de la CSG en 2018 de 1,7% se fait sur la retraite brute, ce qui correspond à 1,85% du Net, soit environ 4% de perte de pouvoir d'achat (sur les 5 dernières années) sachant que la retraite n'a augmentée que de 0,8% en octobre 2017 et que la prochaine augmentation serait reportée en 2019 (loi finance en cours) soit une perte d'un an sur les revalorisations (en 2017 : Octobre au lieu de Janvier, et pour 2018 : 0 en octobre au lieu de 2% environ avec report en janvier 2019).

**Total perte de pouvoir d'achat des 5 dernières années : 6%**

**Pour la taxe d'habitation les retraités moyens n'en seront pas exonérés.**

Par contre ce qu'il faut dire aux salariés, c'est qu'ils paieront davantage d'impôts en 2019 car l'Augmentation de la CSG se fera sur la partie non déductible des revenus alors que les charges sociales étaient déductibles.

Je trouve illégal de payer un impôt sur un impôt (impôt sur le revenu sur la CSG qu'on ne vous verse pas : voir l'attestation fiscale de l'employeur qui est plus forte que les virements reçus.

Je ne parle pas des retraites de certains élus privilégiés, d'autres s'en chargent..

Après ces commentaires et faits réels ou à venir on dira que MACRON et les sbires de sa République en Marche ne s'attaque pas aux retraités.

A vous de méditer sur l'avenir de nos retraites et tous à la manif du 15 mars pour essayer de bouger les choses.

Bergerac, le 9 Mars 2018

J.POLAS

